



Rapport du comité sur les questions de privilège

35^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

Du 10 au 14 juin 2013

Linda Boisclair

Lisa Courtemanche

Francis Lagacé

Membres du comité sur les questions de privilège

1.

Projet de loi C-60

Radio-Canada

Considérant que le gouvernement Harper tente à nouveau de contrôler le diffuseur public par le biais du projet de loi C-60;

Considérant les compressions qui touchent la Société Radio-Canada depuis 2009, pour une somme de plus de 300 millions de dollars;

Considérant que ces coupes se traduisent par des mises à pied de plus de 1 600 personnes depuis 2009;

Considérant que le diffuseur public continue de réduire ses services, en coupant dans les émissions, notamment au service international, aux émissions économiques de la radio, et aux émissions de musiques alternatives;

Il est proposé que le Conseil central du Montréal métropolitain—CSN exige le retrait des mesures prévues contre les sociétés d'État, dont Radio-Canada, dans la loi C-60 ainsi qu'un financement public accru et stable de 40 \$ par citoyenne et citoyen, continue à appuyer la campagne *Tous amis de Radio-Canada* et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

2.

Réintégration des 11 journalistes

Syndicat de l'information de Transcontinental Media

Considérant la décision de Transcontinental Media de mettre à pied 11 journalistes dans ses hebdomadaires montréalais;

Considérant la volonté de TC Media de ne plus couvrir dorénavant les débats et événements politiques;

Considérant que l'ensemble du nouveau plan d'affaires de TC Media entrave la démocratie et le droit à une information de qualité dans les quartiers de Montréal;

Considérant que ce nouveau plan d'affaires risque de se répandre ailleurs au Québec;

Considérant les négociations en cours pour le renouvellement de la convention des membres du Syndicat de l'Information de Transcontinental;

Il est proposé

Que le 35^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN donne son appui plein et entier à la lutte du Syndicat de l'information de Transcontinental Média pour la réintégration des membres qui ont été congédiés ainsi qu'à la campagne qu'il mène pour défendre le droit à l'information et qu'il invite tous les syndicats participants au présent congrès à participer à la campagne du Syndicat en signant la lettre d'appui mise en circulation par le conseil central, ainsi qu'en portant plainte au Conseil de presse du Québec.

3.

Pétition contre l'abolition du crédit d'impôt de 15 % pour les fonds de travailleuses et de travailleurs

FondAction-CSN

Considérant les interventions faites auprès du gouvernement fédéral;

Considérant que les syndicats affiliés au Conseil central du Montréal métropolitain-CSN appuient la démarche d'exiger du gouvernement fédéral de renoncer à l'abolition du crédit d'impôt de 15 %;

Il est proposé de continuer à encourager les syndicats et leurs membres à signer la pétition et d'envoyer la carte postale destinée au ministre Flaherty.

4.

Contre l'implantation de nouvelles agences SAQ

Considérant que la SAQ est une société d'État faisant partie du patrimoine québécois dont le mandat est de faire la vente et le contrôle des boissons alcoolisées et de bien desservir l'ensemble de la population sur le territoire québécois;

Considérant que la SAQ a modifié les règles d'attribution des permis des agences faisant passer de 15 km à 5 km la proximité entre ces mêmes agences et les succursales de la SAQ;

Considérant que cette proximité de point de vente privée représente un danger pour les succursales existantes ainsi que pour les emplois qui y sont rattachés;

Considérant que les agences sont une forme de sous-traitance risquant de mener dans un avenir rapproché à une privatisation déguisée du monopole d'État;

Considérant que le CCMM-CSN et la CSN ont pris l'orientation de s'opposer vigoureusement à toute forme de sous-traitance et de privatisation des services publics;

Il est proposé

Que le 35^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN appuie les initiatives du Syndicat des employés de Magasins et de Bureaux de la Société des Alcools du Québec (SEMB-SAQ)-CSN afin de contre l'implantation d'agences sur son territoire et invite ses syndicats affiliés à en faire autant;

Que le congrès du CCMM-CSN appuie les actions du SEMB-SAQ dans sa lutte de protection des emplois;

Que le congrès du CCMM-CSN, de concert avec le SEMB-SAQ, œuvre à informer les membres, afin que ces derniers privilégient pour leurs achats le réseau de succursales de la SAQ plutôt que les agences privées.